

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :

Séance du : 17 juin 2025

Autorisation de signature du marché de travaux relatif à la réalisation du Parking Relais (P+R) Lucie Aubrac - Lot 4 Bardages aluminium **Convocation du : 10 juin 2025**
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19
Président de séance : Gabriel DOUBLET

Relais (P+R) Lucie Aubrac - Lot 4 **Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN**

Bardages aluminium **Membres présents :**

N° BC_2025_0091

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER

Excusés :

Louiza LOUNIS, Jean-Paul BOSLAND, Marie-Jeanne MILLERET

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC_2024_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-13 de son annexe,

La procédure en vue de la passation du lot n°4 Bardages aluminium du marché de travaux de réalisation du Parking Relais Lucie Aubrac a été lancée le 1^{er} avril 2025, par l'envoi d'un avis de publicité au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP), au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et sur la plateforme de dématérialisation.

La procédure de passation utilisée était l'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Pour rappel, ce lot a été ;

- publié une première fois le 21/11/2024 en procédure adaptée,
- déclaré sans suite pour insuffisance de concurrence en raison du faible nombre de soumissionnaires (insuffisance de concurrence),
- publié une seconde fois le 30/01/2025 en appel d'offres ouvert consécutif à une première réévaluation du besoin,
- déclaré de nouveau sans suite pour redéfinition du besoin de l'acheteur,
- publié une troisième fois le 01/04/2025.

Les autres lots afférents à la présente consultation ont déjà fait l'objet d'une attribution préalable.

La date limite de réception des offres du lot n°4 avait été fixée au 6 mai 2025 à 16h00

A cette date, 4 offres ont été reçues dans les délais.

Aucune offre n'a été réceptionnée hors délai.

L'analyse des offres a été réalisée par le maître d'œuvre de l'opération, représenté par Clément VERGELY Architecte.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	40.0 %
1.1 - Moyens humains et matériels affectés à l'exécution du marché	10 %
1.2 - Organisation de chantier et cohérence des délais d'exécution	10 %
1.3 - Méthodologie et fournitures envisagées pour l'exécution du marché	20 %
2-Mesures prises en matière environnementale pour la réalisation des travaux	10.0 %
3-Prix des prestations	50.0 %

Le rapport d'analyse a été présenté à la Commission d'appel d'offres réunie le 03/06/2025.

La commission a décidé de suivre les propositions de notation et de classement et, en conséquence, d'attribuer le lot passé en appel d'offres, comme suit :

LOT	Désignation du lot	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
4	BARDAGES-ALUMINIUM	ENTRAXE BOIS ALU	570 618,22 €	684 741,86 €

Il sera précisé que l'offre du soumissionnaire AVENIR METAL doit être écartée en raison de son caractère irrégulier, celui-ci n'ayant pas respecté les conditions imposées par le règlement de la consultation en matière de cadre de mémoire technique.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer le marché tel qu'attribué par la Commission d'appel d'offres à la société ENTRAXE ABOIS ALU dans les conditions et pour les montants précités,

DE DIRE que les crédits afférents sont prévus au budget.